

Vœu relatif à la diminution des subventions 2008 aux associations d'Education populaire par le ministère de l'Education nationale

présenté par Patrick Alexanian

au nom du Groupe communiste et citoyen

En octobre, les huit associations éducatives complémentaires de l'enseignement public ont brutalement appris que leurs subventions pour 2008, seraient amputées de 25% par le ministère de l'Education nationale.

Ces associations sont les suivantes : Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA), Eclaireuses et Eclaireurs de France (EEDF), Fédération des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale (FOEVEN), Jeunesse au Plein Air (JPA), Les Francas, La Ligue de l'enseignement, Office Central de Coopération à l'Ecole (OCCE), Fédération Générale des Associations Départementales des Pupilles de l'Enseignement Public (FGPEP).

La diminution de subventions est d'autant plus brutale que les subventions étaient intégrées dans les budgets des associations, et promises dans les conventions pluriannuelles sur objectifs qui visaient à apporter de la sécurité à leur financement.

Dans les Hauts-de-Seine, de nombreuses associations voient leurs actions mais également leurs emplois gravement menacés. Ces associations jouent pourtant dans le département un rôle essentiel dans les domaines de l'éducation et de la cohésion sociale.

Interpellé ces derniers jours par de nombreux élus, le Ministre de l'Education nationale a répondu qu'il avait pris la décision de passer d'une « logique de financement de structures et de permanents à une logique de financement de projets ». Or depuis le 1er janvier 2007, les associations sont déjà financées exclusivement sur des projets d'actions concertés et évalués dans le cadre juridique des conventions pluriannuelles sur objectifs.

Xavier Darcos a déclaré que les moyens consacrés aux associations d'Education populaire passaient de 75 à 114 millions d'euros pour 2009. Même si aucune trace écrite ne semble encore attester de cette augmentation, cela est une bonne chose, mais ne justifie en rien la diminution de 2008.

Considérant que l'accès à l'éducation, aux pratiques sportives, aux loisirs, doit être une réalité pour tous sur tous les territoires.

Considérant que les associations éducatives complémentaires de l'enseignement public sont au cœur de la logique de développement et de rayonnement du service publique de l'éducation.

Considérant que l'avenir et les activités de ces associations dans les Hauts-de-Seine sont mis en péril par la suppression brutale de 25% du financement des actions conventionnées par le Ministère, en contradiction d'un engagement financier de celui-ci.

Le Conseil général des Hauts-de-Seine demande à l'Etat de restaurer les subventions à ces huit associations pour l'année 2008.